



DECLARATION DE MARIAGE

FUTUR EPOUX 1

NOM		PRENOM	
DATE DE NAISSANCE		REGISTRE NATIONAL	

DOMICILE

LOCALITE		RUE et N°	
----------	--	-----------	--

FUTUR EPOUX 2

NOM		PRENOM	
DATE DE NAISSANCE		REGISTRE NATIONAL	

DOMICILE

LOCALITE		RUE et N°	
----------	--	-----------	--

Attention : Pour les personnes non inscrites en Belgique, merci d'indiquer :
La date et lieu de naissance, l'état civil et le pays de résidence

DATE PROJETÉE POUR LE MARIAGE

Les mariages sont célébrés :

Du lundi au vendredi : de 08h30 à 16h00

Le samedi à 10h00, 10h45, 11h30 ou 12h15

Pour réserver la date, veuillez contacter le service Affaires Civiles et Sociales au 081/810.133 ou 081/810.134

population@eghezee.be

DATE PROJETÉE		HEURE	
------------------	--	-------	--

ADRESSE APRES LE MARIAGE

LOCALITE		RUE et N°	
----------	--	-----------	--

PARENTS

PARENTS EPOUX 1	PERE	MERE
NOM et PRENOM		
DOMICILE ou DATE DU DECES		
PARENTS EPOUX 2	PERE	MERE
NOM et PRENOM		
DOMICILE ou DATE DU DECES		

TEMOINS

Âgés de 18 ans minimum. Il n'est pas obligatoire de choisir des témoins.

Pas plus de 4 témoins, pour les témoins non-belges, fournir une copie recto / verso de la carte d'identité.

TEMOIN 1

NOM		PRENOM	
LOCALITE		RUE et N°	
REGISTRE NATIONAL		LIEN avec EPOUX	

TEMOIN 2

NOM		PRENOM	
LOCALITE		RUE et N°	
REGISTRE NATIONAL		LIEN avec EPOUX	

TEMOIN 3

NOM		PRENOM	
LOCALITE		RUE et N°	
REGISTRE NATIONAL		LIEN avec EPOUX	

TEMOIN 4

NOM		PRENOM	
LOCALITE		RUE et N°	
REGISTRE NATIONAL		LIEN avec EPOUX	

POUR LE JOUR DU MARIAGE

Afin de vous guider dans l'organisation de ce jour particulier, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat du bourgmestre au 081/810.122 ou secretariat.bourgmestre@eghezee.be

Lors de la cérémonie, l'échange des alliances se fera devant l'Officier de l'Etat Civil OUI NON

Nous désirons que notre / nos enfant(s) figure(nt) sur le carnet de mariage OUI NON

NOM PRENOM ENFANT	DATE DE NAISSANCE

Nous désirons que la mention de notre mariage paraisse dans la revue Eghezée et Vous OUI NON

Nous désirons qu'une photo de notre mariage paraisse dans la revue Eghezée & Vous OUI NON

Nous autorisons la publication d'une photo sur la page Facebook du bourgmestre OUI NON

Nous désirons que le bourgmestre personnalise la cérémonie (voir annexe) OUI NON

Nous désirons recevoir des attestations de présence pour les personnes ci-après (liste non-exhaustive)

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTÉ

FRAIS DE MARIAGE

Nous désirons recevoir Extraits de mariage (2 €)

Nouvelle réglementation taxes/redevances en vigueur à partir du 01.01.2023
Conseil Communal du 27.10.2022

Redevance frais dossier mariage	30 €
Extraits de mariage x 2 €	
Attestation de présence x 2 €	
TOTAL :	

Payés le : (caisse – BBC)

COORDONNEES

Vous pouvez nous joindre via :

Mail	Téléphone

SIGNATURES

Fait à, le

.....
Futur EPOUX 1

.....
Futur EPOUX 2

PROCURATION

Si un des époux ne peut être présent lors de la déclaration de mariage, prière de compléter la procuration ci-dessous :

Je soussigné(e)

NOM		PRENOM	
DATE DE NAISSANCE		LIEU DE NAISSANCE	

DOMICILE

LOCALITE		RUE et N°	
----------	--	-----------	--

Donne par la présente procuration à

NOM		PRENOM	
DATE DE NAISSANCE		LIEU DE NAISSANCE	

DOMICILE

LOCALITE		RUE et N°	
----------	--	-----------	--

Je déclare être complètement d'accord avec la déclaration de mariage et je manifeste expressément le vœu d'épouser le mandataire

Signature : *

*Légalisation de la signature par la commune de domicile

EXTRAIT DU CODE CIVIL

POUR SE MARIER les futurs époux, **âgés de 18 ans accomplis**, se présenteront devant l'Officier de l'Etat Civil qui dressera l'acte de **déclaration de mariage**.

L'Officier de l'Etat Civil compétent est celui :

- de la **commune où l'un des futurs époux est inscrit** aux registres de population / étrangers / d'attente, **à la date de l'établissement de l'acte de déclaration** ;
- de la commune de la **dernière inscription en Belgique** de l'un des futurs époux, **pour les belges qui résident à l'étranger** et qui ne sont pas inscrits dans les registres de population / étrangers / d'attente.

NB : Si l'un des futurs époux est belge et réside à l'étranger, possibilité de se marier en Belgique → *déclaration dans la commune de la dernière inscription*.

Le mariage pourra être célébré **à partir du 14^e jour** qui suit la déclaration.

Le mariage est célébré devant l'Officier de l'Etat Civil qui a établi l'acte de déclaration.

Il le restera même si les intéressés ont changé de domicile ou de résidence, durant les **6 mois de la validité** de la déclaration.

Si l'un des futurs époux **NE PEUT** se présenter devant l'Officier de l'Etat Civil pour remplir la formalité de la **déclaration de mariage**, le déclarant remettra à l'Officier de l'Etat Civil une **PROCURATION signée par le/la futur(e) époux(se) absent(e), avec copie de sa CI annexée**.

Pour un(e) futur(e) époux(se) mineur(e) (- de 18 ans)

Un **jugement** autorisant le mariage, (motifs graves) rendu par le Tribunal de la Jeunesse de l'arrondissement judiciaire devra être remis à l'O.E.C.

La demande de dispense d'âge est introduite par :

- les père et mère ou l'un d'eux ;
- le mineur, à défaut de consentement des parents ;

(Si dissentiment de ceux-ci, le Tribunal pourra autoriser le mariage s'il juge le refus abusif)

Conformément à la Loi du 03/12/2005 en vigueur le 01/02/2006, modifiant les articles 64 et 1476 du Code Civil et l'article 59/1 du Code des droits de timbre en vue de simplifier les formalités du mariage :

pour autant que le futur époux soit inscrit au registre de population/étrangers au jour de la déclaration de mariage et que le mariage soit célébré en **Belgique**, celui-ci est **dispensé** de remettre la preuve de **nationalité - de célibat et d'inscription au registre de population/étrangers** ;

- **si le futur époux est né en Belgique ou né à l'étranger -pour autant que l'acte de naissance ait été retranscrit en Belgique**, l'officier de l'Etat Civil en demandera copie certifiée conforme à la commune de naissance ou à la commune de retranscription.
- **si le futur époux est divorcé**, l'Officier de l'Etat Civil demandera la preuve de la dissolution du dernier mariage à l'Officier de l'Etat Civil belge qui a transcrit le divorce. Le futur époux peut remettre lui-même la copie certifiée conforme (motifs personnels).

D'autre part, la preuve de la dissolution/annulation **des mariages célébrés devant une autorité étrangère** – SAUF si ceux-ci sont **antérieurs** à un mariage célébré devant l'Officier de l'Etat Civil belge- **devra être fournie par l'intéressé lui-même**.

Pour un futur époux étranger, domicilié à l'étranger :

Les pièces suivantes seront remises par le futur époux étranger :

- un acte de naissance ;
- preuve d'identité (CI passeport) ;
- preuves de domicile, de nationalité, de célibat, délivrées par son lieu de domicile / résidence ;
- un certificat de coutume délivré par son Ambassade.

Tout document délivré dans une **langue étrangère**, sera traduit :

- a) par un traducteur agréé et assermenté par une Cour / un Tribunal de Belgique ;
- b) par une autorité de l'Administration du pays dans lequel l'acte a été établi ; (*)
- c) par un fonctionnaire relevant d'une juridiction de l'Etat dans lequel l'acte a été établi ;(*)

(*) sera soumis à la légalisation / apostille suivant le cas.

Les documents délivrés par une autorité étrangère :

- a) seront légalisés :
 - par les autorités compétentes du pays ;
 - par l'Ambassade de Belgique dans le pays qui apposera un autocollant pourvu d'un chiffre de contrôle qui pourra être vérifié par la commune ;
 - ou par le Service Légalisation du Ministère des Affaires étrangères à 1000 Bruxelles – Rue des Petits Carmes, 27 – heures d'ouvertures : du lundi au vendredi, de 09h.00 à 12h.30 et de 13h.30 à 15h.30 ☎ 02/501.87.85, **si les documents ont été légalisés suivant l'ancienne procédure** (pas d'autocollant et/ou pas de chiffres de contrôle)
- b) seront soumis à l'apostille. Celle-ci sera apposée dans le pays d'origine par les autorités compétentes.

ANNEXE / PERSONNALISATION DU MARIAGE

Afin de mieux vous connaître et de pouvoir personnaliser votre cérémonie, nous vous serions reconnaissants de prendre quelques instants pour compléter ce document et éventuellement ajouter quelques précisions si vous le souhaitez.

Date, lieu et circonstances de votre rencontre ?

Anecdotes et souvenirs amusants

Loisirs personnels ou en commun

Souhaitez-vous évoquer vos professions ?
Souhaitez vous évoquer vos familles respectives ? Si oui, commentaires
Avez-vous des enfants, si oui, précisez : prénoms, âges, traits de caractère ...
Commentaires personnels

Monsieur le Bourgmestre vous remercie de votre collaboration.
Ces données personnelles seront exclusivement traitées, par monsieur le Bourgmestre et/ou sa secrétaire, dans le respect du règlement général relatif à la protection des données.